



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU MARDI 28 FÉVRIER 2023

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
21/02/2023

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	149
Nombre de voix exprimées	150

Quorum : 143

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit février à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 23_005_C

Objet de la délibération :
Modification des modalités d'actualisation des bordereaux des prix des prestations annexes d'eau potable et d'assainissement assurées par la Régie d'Exploitation EAU47 à compter du 1^{er} janvier 2023 –
Modification de la délibération n°22_005_C du 01/03/22

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1ère Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Julie CASTILLO, 3ème Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Jean-Pierre MOULY, 5ème Vice-Président (2 voix : Fumel et St La Lémance)
- Pierre SICAUD, 6ème Vice-Président (Castillonnès)
- Pierre IMBERT, 7ème Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTI, 8ème Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Franck BERNARD (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Claude REIGNE (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Michel FOULOU (Blanquefort sur Briolance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Claudine MARTY (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ

(Buzet sur Baise), Nicole GÉRION (Cahuzac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Martine GLAUNEZ (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Dominique ORLIAC (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Stéphane ROSSATO (Damazan), Chantal GILLES (Dausse), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Michel PONTTHOREAU (Fargues sur Ourbise), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Michel DREANO (Gontaud de Nogaret), Roger PEROLARI (Granges sur Lot), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Serge PEDRINI (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BAUDOIN (Lagarrigue), Gabriel SAINT MÉZARD (Lamontjoie), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Marie-Lise BORIS (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Daniel BORDENEUVE (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Max MICHEL (Moustier), Thierry BOZZELLI (Nérac), Henry MATTANA (Pailloles), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Sylvie TICHANÉ (Pinel Hauterive), Jean-Claude ANTONIAZZI (Pompiey), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Françoise RAMONDOU (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Stéphanie GHILARDI (Saint Laurent), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villéral), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Yann BIHOUÉE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIoT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Philippe SALAND et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE

(Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Gérard RÉGNIER (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villeteau) et Brigitte RIBERA (Xaintrailles).

Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :

Madame et Messieurs : Bertrand ROBLIN (Maire de Durance), Nadine ZANARDO (Maire de Grateloup Saint Gayrand) et Jean-Pierre LEVAYER (Adjoint au Maire de Saint Antoine de Ficalba).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Christophe MÊLON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Jean-Marie PONS (Allons), Marielle BREUIL (Bazens), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Alain LORENZELLI (Bruch), Yannick SEMPÉ (Calignac), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAURIE (Castelmoron sur Lot), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Didier CAYSSILLE (2 voix : Cuzorn et Si La Lémance), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Sylvain DA DALT (Durance), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Séverine BANCON (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Ludovic BIASOTTO (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Bruno LAZZARINI (Le Lédât), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Jean-Michel SAINT-SIMON (Le Temple sur Lot), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de

Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Pierre HUERGA (Saint Antoine de Ficalba), Laura PÉNICAUD (Saint Astier), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrick JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Alain BROUILLET (Sénestis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Guillaume MOLIÉRAC (Villeréal), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Jacques DUBICKI et Didier VAYSSIÈRE (Syndicat de la Lémance).

Secrétaire de Séance : Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil).

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 23_005_C

Objet : Modification des modalités d'actualisation des bordereaux des prix des prestations annexes d'eau potable et d'assainissement assurées par la Régie d'Exploitation EAU47 à compter du 1^{er} janvier 2023 – Modification de la délibération n°22_005_C du 01/03/22

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier :

- **les articles L.2224-7 et L.2224-8** relatifs aux services de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif,
- **les articles L.2224-12-4 et suivants** relatifs à la tarification des services d'Eau Potable et d'assainissement ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU les statuts de la Régie EAU47, adoptés par délibération du Comité n°22_002_C du 1^{er} mars 2022 ;

VU la délibération du Comité syndical n° 22_005 C en date du 1^{er} mars 2022 mettant en œuvre une formule d'actualisation des tarifs des Bordereaux des Prix des services d'eau potable et d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 sur les secteurs en régie ;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer de l'actualisation des prix dès le début de chaque année pour l'établissement des devis sollicités par les usagers

Madame la Présidente précise que :

Comme c'est le cas dans le cadre des contrats de délégation de service public, les devis établis en fin d'année n pour la réalisation de travaux en tout début d'année n+1, doivent préciser les prix qui sont applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année n+1.

Ainsi, pour le calcul de l'actualisation, il est nécessaire de prendre en compte la valeur des index connue au 1^{er} novembre de l'année n et non pas au 1^{er} janvier de l'année n+1, afin de pouvoir appliquer la formule d'actualisation pour l'établissement des devis relatifs aux travaux à réaliser dès le début de l'année n+1 ;

Madame la Présidente propose de modifier la délibération n°22_005_C du 1^{er} mars 2022 en ce sens.

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical :

À l'unanimité des membres présents,

AR Prefecture

047-254702491-20230228-23_005_C-DE

Reçu le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

MODIFIE les modalités de calcul de l'actualisation des tarifs des Bordereaux des Prix des prestations annexes d'eau potable et d'assainissement assurées par la Régie d'Exploitation EAU47 selon les règles suivantes :

- Pour l'actualisation des tarifs de l'année n+1, la valeur des index n+1 est celle connue **au 1^{er} novembre de l'année n**, publiée sur le site Internet du Moniteur ;

CHARGE les services d'EAU47 de prendre en compte ces nouvelles modalités pour le calcul des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Jean-Michel POIGNANT